

**Observations du public concernant l'enquête publique relative à l'implantation d'une plate-forme bi-modale sur la commune belge de Comines-Warneton à proximité des communes françaises de Deûlémont, Frelinghien, Warneton et Comines**

**Le 27 septembre 2018**

**Observation n° 37 : Madame JASICKI Christiane**

Monsieur,

Je me permets de vous contacter ,pour vous signifier mon mécontentement, habitant à Deûlémont ,je trouve honteux que l'on puisse envisager la construction d'une plate-forme bimodale à proximité de notre beau village ,pourquoi autoriser la destruction d'un site naturel où de nombreux oiseaux vivent en toute tranquillité construction qui "défigurera"notre environnement et qui ne fera que nous apporter des NUISANCES ,imaginer le bruit générer par le va et vient des nombreux camions qui viendront livrer les containers sur le site ,le bruit des containers qui seront déplacés et posés sur le "port" et sur les péniches ,nous sommes déjà impactés visuellement, olfactivement et sonorement par l'entreprise belge Claerebout ,aussi je vous en prie aidez nous ,mettez votre veto ,pour que notre village ne soit pas de nouveau impacté. Il existe à quelques kilomètres de chez nous un quai de déchargement qui ne demande qu'a être mis en service ,sans apporter aucune nuisance à l'environnement existant, aussi s'il vous plait faite ce qu'il est en votre pouvoir ,pour conserver notre Coulée Verte

Cordialement

Christiane Jasicki  
31 impasse de la Tuilerie  
59890 DEULEMONT

**Observations n° 38 : M. GRYSOLE**

**Je suis opposé à ce projet et l'ai spécifié sur le registre en mairie et par ce courrier, je souhaite m'en expliquer.**

Ce projet est situé sur une zone humide, comme vous le savais, et nous devons la protéger.

Les zones humides font partie des écosystèmes les plus complexes et les plus productifs du monde, tout comme les forêts tropicales et les récifs coralliens. Ils sont capables d'accueillir une immense variété d'espèces de microbes, de plantes, d'insectes, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux, de poissons et de mammifères. Toutes ces espèces sont étroitement liées aux zones humides et dépendantes les unes des autres, formant un cycle de vie et un ensemble d'interactions complexes. Si une espèce disparaît, tout le réseau trophique est menacé, ce qui pourrait conduire, à terme, à la perte d'un écosystème tout entier. C'est pour cette raison que la protection des habitats des zones humides est essentielle au maintien de la biodiversité au niveau mondial et national.

Bétonner les zones humides comme celle du Pont rouge est donc en total contradiction avec l'accord de Paris de déc. 2015 entrée en vigueur le 4 novembre 2016. Dans l'Accord de Paris de décembre 2015 – COP21 il est dit que les zones humides, comme celles du Pont rouge à Warneton, sont des puits de carbone naturels qui atténuent le réchauffement climatique global.

D'autre part, selon les scientifiques, l'artificialisation ou la bétonisation des terres est une des principales causes de la sixième extinction de masse qui est en cours. Les décideurs qui projettent cette plateforme bimodale au Pont-Rouge ont-ils conscience de cette situation ou alors font ils mine de l'ignorer, ce qui me paraît vraiment dramatique si tel était le cas...

De plus, ce projet de plateforme portuaire au Pont-Rouge se situe sur une zone inondable qui contribue à alimenter la nappe phréatique et à lutter contre le réchauffement climatique (les experts

affirment que les zones inondables sont de véritables « puits à CO2 ») et que la zone inondable du Pont-Rouge contribue à absorber les crues de la Lys et des ruisseaux qui s'y déversent. Enfin, que dire de ce projet de plateforme qui va à l'encontre du projet transfrontalier LINBATYS de lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys qui va coûter 1 609 616,45 € aux contribuables... !  
Des inondations en amont sont prévisibles... Des riverains risquent d'en souffrir dans le futur...

Réaliser ce projet au service de la seule industrie de Mr Claerbout sacrifie ce petit coin de nature qu'est le Pont rouge dont la biodiversité et les avantages naturels sont connus, reconnus et appréciés, c'est laisser, à l'âge de la COP 21 et du défi écologique, une logique du profit devenue monnaie courante à l'échelle mondiale.

Qu'allons nous laisser comme planète à nos enfants et petits enfants ?

Ne faut-il pas repenser notre façon de produire et de consommer et ainsi développer les circuits courts.

Suite à ce courrier, je souhaite avoir une réponse et être tenue au courant de la suite donner à ce projet ;

monsieur GRYSOLE 700 rue du pont rouge 592236 FRELINGHIEN